

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Informations relatives à tous les diagnostics immobiliers

Il est de l'obligation du propriétaire ou du donneur d'ordre de fournir les documents existants (précédents diagnostics, travaux, carnet d'entretien, etc.) relatifs à la mission pour laquelle un diagnostiqueur de la société **ABC IMMODIAG** a été mandaté.

De plus, le donneur d'ordre doit fournir un accès sécurisé à tous les locaux, pièces, dépendances et parties communes où le diagnostiqueur serait amené à intervenir. Pour toute intervention à une hauteur supérieure à 3 m, le donneur d'ordre devra mettre à la disposition de l'opérateur, à ses frais, les moyens d'accès nécessaires : grandes échelles, échafaudages, plateformes élévatrices.

L'inspection d'ascenseurs, de monte-charges, de chaufferies et de locaux électriques moyenne tension ou haute tension nécessite l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Cette personne doit être contactée et présente sur le site lors du diagnostic. Dans le cas contraire, si une visite supplémentaire est nécessaire, cette dernière sera facturée **79€ TTC**.

Selon la réglementation, les missions portent sur les parties visibles et accessibles des biens visités, sans démontage ou déplacement du mobilier le jour du constat. Le donneur d'ordre s'engage donc à rendre visible, accessible et visitable en toute sécurité l'intégralité des locaux à contrôler (caves, combles, parkings, chaufferies, communs...) et d'effectuer la dépose des éléments nécessitant l'utilisation d'outils (trappes des baignoires, éviers, accès aux combles, etc.) lors de l'intervention du diagnostiqueur ABC IMMODIAG.

Pour le diagnostic amiante, si un doute se pose sur la nature amiantifère d'un matériau, nous serons dans l'obligation de faire une analyse auprès d'un laboratoire, à moins que vous puissiez fournir un document attestant le contraire. Celle-ci sera facturée 59€ TTC avec un délai de résultat sous 7 jours, contre 79€ TTC avec un délai de résultat sous 48h.

NOS ENGAGEMENTS

Expertises

Des diagnostiqueurs certifiés et formés par des organismes habilités par le COFRAC
Des rapports clairs avec une synthèse reprenant les conclusions de chaque diagnostic
Une expertise technique et un accompagnement par un référent technique

Réactivité

Un accueil téléphonique et physique en agence du Lundi au Vendredi de 9h à 19h
Des tarifs compétitifs et interventions programmées le plus rapidement possible
Des rapports transmis au(x) donneur(s) d'ordre dans un délai de 24h

Environnement

Tous nos diagnostiqueurs se déplacent en véhicule électrique et l'ensemble des démarches administratives se font en dématérialisées.